

COVID-19 – Mesures mises en place

La Ville d'Aureilhan se mobilise contre l'épidémie de COVID-19.

Seules les missions prioritaires du service public dont elle est en charge seront poursuivies.

Afin de protéger les usagers et les agents, les dispositions suivantes ont été prises :

- Les écoles, le restaurant scolaire et les Centres de Loisirs (assurés par la MJC) sont fermés jusqu'à nouvel ordre
- Tous les bâtiments sportifs, culturels et locaux associatifs sont fermés jusqu'à nouvel ordre
- Le portage des repas et le service de téléalarme assurés par le Centre Communal d'Action Sociale sont maintenus
- Le marché hebdomadaire du vendredi à la Place Florence est maintenu
- Le parc de l'Espace Culture Loisirs d'Aureilhan (ECLA) est fermé jusqu'à nouvel ordre
- Les aires de jeux pour enfants sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

La Mairie est fermée.

La continuité du service public est assurée pour l'état civil et les cimetières en appelant la permanence téléphonique au 05 62 38 91 50.

Une équipe des Services Techniques assure une veille en matière de salubrité.

Des services ayant été mis en situation de télétravail, vous pouvez adresser des mails qui seront traités à l'adresse suivante : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Le Centre de Santé Municipal est ouvert.